

SICAV de droit français

**LAZARD EURO SHORT
DURATION SRI**

RAPPORT ANNUEL

au 29 septembre 2023

Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : Mazars

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	10
3. Rapport de gestion	12
4. Informations réglementaires	17
5. Certification du Commissaire aux Comptes	22
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe(s)	56
Information SFDR	57

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.
- 2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au LAZARD cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Affectation des sommes distribuables

Action IC

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Action ID

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

OBJECTIF DE GESTION

Action IC, Action ID

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 1 an, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : ICE BofAML 1-3 Year Corporate. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Action IC, Action ID

ICE BofAML 1-3 Year Corporate

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Corporate est un indice publié par ICE constitué d'obligations dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans, notées dans la catégorie « investment grade », libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. Les frais de transactions sont inclus.

Les données sont disponibles sur : www.indices.theice.com

Code Bloomberg : ER01

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

La Sicav vise à atteindre, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) via l'analyse et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), une performance nette de frais supérieure à l'indice ICE BofAML 1-3 year Corporate (ER01), par une gestion active du risque de taux et du risque de crédit en investissant sur des obligations de maturité courte. Le risque de taux sera géré de manière indépendante dans une fourchette de sensibilité de -2 à +5.

Pour construire son portefeuille, le gérant procède à sa propre analyse des obligations et titres de créances négociables libellés en euro, de tout rang de subordination, à taux fixes, variables ou indexés, émis par des entreprises, des institutions financières et des Etats. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.

Les investissements libellés dans une devise autre que l'euro et l'exposition au risque de change ne peuvent dépasser 10% de l'actif net.

Les investissements portent essentiellement sur des titres notés dans la catégorie investissement grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. L'investissement en obligations notées dans la catégorie spéculative / high yield par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notées par une agence, se fera dans la limite de 20% maximum de l'actif net.

Le portefeuille pourra également détenir des obligations convertibles contingentes à hauteur de 20% maximum de l'actif net.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée figurent dans le tableau ci-dessous.

		Investissement		Exposition	
		Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		-2	5	-2	5
Zone géographique des émetteurs de titres	Zone Europe	-	-	-	-
	Toutes zones géographiques	0	100%	0	100%

Analyse ESG et sélection

L'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) des entreprises suivies parmi l'ensemble des valeurs en portefeuille et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables de chaque valeur suivie établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs clés pertinentes par pilier (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...). Labnote ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes, les analystes-gestionnaires obligataires :

- Limitent à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à trois pour les fonds de catégorie Investment Grade,
- Excluent les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.

Gestion ISR

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministre de l'Economie et des Finances français.

La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Dans le cadre de la gestion ISR, les indicateurs d'impact suivants font, au moins une fois par an, l'objet d'un reporting :

Critère environnemental :

- Initiatives de réduction d'émissions carbone

Critère social :

- Le pourcentage de femmes à des postes d'encadrement supérieur

Critère droits humains :

- Le pourcentage d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies

Critère de gouvernance :

- Le pourcentage d'administrateurs indépendants

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un indice composite constitué à 90% du ICE ERO1 et à 10% du ICE HEAE après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.

Le département de contrôle des risques s'assure du respect de ce critère.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

2. Actifs hors dérivés

Actions :

Actions ordinaires à hauteur de 5% maximum de l'actif net. La Sicav n'investira pas activement sur des actions, mais pourra conserver ces dernières si elles sont issues d'une restructuration de dettes, typiquement suite à un échange actions contre dettes. Le gérant fera ses meilleurs efforts pour céder les actions reçues dans les meilleurs délais en fonction des conditions de marché et afin d'optimiser le cours de sortie pour les actionnaires. L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10% maximum de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire:

- a) Obligations et titres de créances libellés en Euro notées investment grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, jusqu'à 100% maximum de l'actif net
- b) Obligations et titres de créances libellés en Euro notés dans la catégorie spéculative/high yield ou équivalent selon la société de gestion ou, non notés, à hauteur de 20% maximum de l'actif net.
- c) Obligations convertibles contingentes à hauteur de 20% maximum de l'actif net.
- d) Obligations convertibles de type obligataire, pour lesquelles la sensibilité à une variation de l'action sous-jacente est faible, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
- e) Titres émis par des véhicules de titrisation (fonds communs de créances) investissant uniquement sur des actifs physiques, par opposition à des créances synthétiques à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

OPC :

OPCVM ou FIA monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM ou FIA qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

3. Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :

- ☒ réglementés
- ☒ organisés
- ☒ de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ actions
- ☒ taux
- ☒ change
- ☒ crédit
- ☐ autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ couverture
- ☒ exposition
- ☐ arbitrage
- ☐ autre nature

- Nature des instruments utilisés :

☒ futures :

- ☐ sur actions et indices actions
- ☒ sur taux : risque de taux
- ☒ de change
- ☐ autres

☒ options :

- ☐ sur actions et indices actions
- ☒ sur taux
- ☒ de change
- ☐ autres

☒ swaps :

- ☐ swaps d'actions
- ☒ swaps de taux : transformation de rémunération à taux fixe en rémunération à taux variable et inversement
- ☒ swaps de change
- ☐ swap de performance

☒ change à terme

☒ dérivés de crédit (CDS autorisés jusqu'à 100% de l'actif net)

- ☐ autre nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - ☒ couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
 - ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
 - ☒ augmentation de l'exposition au marché sans effet de levier
 - ☐ maximum autorisé et recherché
 - ☐ autre stratégie

Les contreparties utilisées par le gestionnaire de la Sicav seront des établissements de crédit de l'Union Européenne. Les contreparties n'auront pas de rôle discrétionnaire, les règles seront fixées à l'avance par le gestionnaire de la Sicav. Le recours aux instruments financiers à terme n'impliquera pas de surexposition.

4. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés permis par le programme d'activité de la société de gestion, notamment dans des obligations convertibles, des obligations puttable et callable, des bons de souscriptions et des obligations contingentes convertibles (ces dernières à hauteur de 20% maximum de l'actif net), négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, titres et valeurs mobilières assimilés dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

L'investissement en titres intégrant des dérivés est autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

8. Information sur les garanties financières

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE

Avertissement :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

▪ **Risque de crédit**

Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie l'OPC soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

▪ **Risque de contrepartie**

Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra-financières quelles que soient les opportunités de marché.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Tous souscripteurs cherchant à optimiser ses placements en instruments de taux.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n° 2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains :

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après. Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 1 an.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le DICI de la Sicav **LAZARD EURO SHORT DURATION SRI** (code ISIN : FR0000027609) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail.

Le conseil d'administration de la Sicav **LAZARD EURO SHORT DURATION SRI** (code ISIN : FR0000027609), en date du 12 septembre 2023, a proposé d'introduire le mécanisme des Gates dans le prospectus de la SICAV. Une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin de faire figurer le mécanisme des Gates dans les statuts et procéder à la modification du Prospectus.

➤ **Date d'effet : 07/11/2023.**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
M. Benjamin Le Roux <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	2	- Président Directeur Général de la Sicav Lazard Euro Short Duration SRI - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard USD Money Market
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur dans les Sicav : . Lazard Euro Short Duration SRI . Norden Small . Lazard Equity SRI . Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Directeur général Administrateur dans la Sicav Lazard Convertible Global

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 29 septembre 2023.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 29 septembre 2023.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général et porte le titre de Président Directeur Général.

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

La performance de l'action IC sur la période est de : 3.34%.

La performance de l'action ID sur la période est de : 2.75%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 2.72%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et l'inflation, la croissance a montré une résistance inattendue dans les pays occidentaux. La croissance américaine a été robuste, soutenue par la consommation des ménages. La croissance dans la zone euro a été modeste, dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé et de transmission rapide du durcissement monétaire de la BCE. Les répercussions économiques de la crise énergétique ont toutefois été moins importantes que ce que l'on pouvait craindre. La faillite de trois banques régionales américaines et le rachat en catastrophe de Credit Suisse, en mars 2023, auraient également pu avoir des impacts plus importants. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a nettement reflué aux Etats-Unis et en Europe. Elle est toutefois restée largement supérieure aux objectifs des banques centrales, alimentée par le secteur des services et la situation encore tendue des marchés du travail. Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont continué à resserrer leur politique monétaire. La Fed a porté son taux directeur à 5,25%-5,50%, un plus haut depuis 22 ans. La BCE a porté le taux de refinancement à 4,50% et le taux de dépôt à 4,00%, des niveaux qui n'avaient jamais été atteints. En Chine, après un rebond suite à la levée des restrictions sanitaires, la croissance s'est essouffée, dans un contexte de ralentissement du secteur de l'immobilier. Sur cette toile de fond, les marchés actions mondiaux ont fortement rebondi, comblant une partie des pertes enregistrées en 2022. Les taux d'intérêt américains et européens ont alterné des phases de hausse et de baisse avant de s'envoler durant l'été 2023 pour retrouver des plus hauts depuis plus de dix ans.

Economie

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a accéléré à +2,4% sur un an au T2 2023. Les créations d'emplois ont ralenti à +266 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage a augmenté à 3,8%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +3,7% et +4,1% hors énergie et alimentation. La Fed a augmenté son taux directeur de +2,25% à 5,25%-5,50%, avec la séquence suivante : une hausse de +0,75% en novembre 2022, +0,50% en décembre 2022 et trois hausses consécutives de +0,25% en février, en mars et en mai 2023. La Fed a fait une première pause en juin 2023, avant une nouvelle hausse de +0,25% en juillet 2023 puis une nouvelle pause en septembre 2023. S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé, en mars 2023, la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »), en réponse à la faillite de Silvergate Bank, Silicon Valley Bank et Signature Bank. A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +0,5% sur un an au T2 2023, avec des évolutions contrastées entre les pays. Le PIB a baissé de -0,2% en Allemagne tandis qu'il a augmenté de +1,0% en France, +0,3% en Italie et +2,2% en Espagne. Les enquêtes PMI se sont améliorées jusqu'au printemps 2023 avant de se dégrader rapidement durant l'été 2023. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,4%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +4,3% et +4,5% hors énergie et alimentation. La BCE a augmenté ses taux directeurs de +3,25%, avec la séquence suivante : +0,75% en octobre 2022, trois hausses consécutives +0,50% entre décembre 2022 et mars 2023 et quatre hausses consécutives de +0,25% entre mai et septembre 2023. Le taux de dépôt est passé de +0,75% à +4,00% et le taux de refinancement de +1,25% à +4,50%. S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé, en décembre 2022, une réduction du montant de son portefeuille APP à partir de mars 2023. En juin 2023, la BCE a annoncé mettre un terme aux réinvestissements effectués dans le cadre de ce programme. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a accéléré à +6,3% sur un an au T2 2023. L'activité a bénéficié de la levée complète des restrictions sanitaires en décembre 2022. Le secteur de l'immobilier est resté en grande difficulté. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,2%. Les prix à la consommation sont restés stables. La banque centrale chinoise a réduit son taux directeur de -0,25% à 2,50% et le taux des réserves obligatoires de -0,75% à 10,50%.

A l'issue du 20ème Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois de mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

POLITIQUE DE GESTION

Septembre

Les taux souverains ont prolongé le mouvement du mois d'août avec une nouvelle hausse marquée et relativement uniforme (Bund 10Y +57 bps à 2.11%). L'Eurozone ne montre aucun signe de fragmentation, les taux français, espagnol et portugais montent dans les mêmes proportions. Les pays les plus fragiles/endettés, Italie et Grèce, ne s'écartent que légèrement, malgré, pour l'Italie, la victoire électorale de la coalition d'extrême-droite. (BTP 10Y : +62 bps et spread Bund/BTP à 240 bps). La BCE, puis la Fed, ont chacune rehaussé leurs taux directeurs de 75 bps, avec un taux de la facilité de dépôt à 0.75% et Fed funds à 3,25% respectivement. Les menaces sur la croissance, particulièrement en Europe, n'ont pas fait dévier les banquiers centraux de leur détermination à juguler l'inflation. Comme pour les taux, l'évolution des spreads de crédit est haussière et marque même une certaine accélération par rapport à août. Cette fois, l'écartement touche toutes les classes d'actifs. La structure du portefeuille a évolué à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre 0 à +2, restant en moyenne nettement inférieure à celle de l'indice (+2). Depuis début octobre, l'indicateur de référence inclut désormais les frais de transactions dans le calcul de la performance.

Octobre

Le puissant mouvement haussier des taux souverains européens a connu une pause en octobre. Le Bund 10Y a progressé de 3 bps à 2,14% tandis que les dettes périphériques enregistrent des baisses modestes (France : - 4 bps à 2.67%, Portugal : - 4bps à 3.14% et Espagne : -8 bps à 3.22%) sauf pour l'Italie (-22 bp à 4.16%) qui profite sans doute des premières déclarations de Mme Melloni, et de la composition d'un gouvernement relativement consensuel. La volatilité est néanmoins demeurée très importante : tension des taux jusqu'au 24 puis la tendance s'est inversée avec la publication des PMI qui ont surpris. Enfin, la décision de la BCE de rehausser à nouveau ses taux directeurs de 75 bps, assortie d'un ton relativement « hawkish », a ré-orienté les taux à la hausse. Le relatif retour au calme au UK avec la nomination de M. Sunak au poste de PM a également contribué au revirement des taux. Côté US, le T-Note 10y termine le mois en hausse à 4.05% (+22bps) malgré la publication des PMI plus mauvais qu'en Europe. Soutenus par de bonnes publications du T3, les marges de crédit sont au resserrement. Le marché primaire est resté actif (financières : 16Mds€ et Corporate : 22 Mds€ selon Barclays). La structure du portefeuille a évolué à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre 0 à +2, restant en moyenne inférieure à celle de l'indice (1.8).

Novembre

Les taux souverains s'inscrivent en nette baisse pour la seconde fois de l'année après juillet, à rebours du mouvement haussier ébauché en janvier. Le mois avait débuté avec une nouvelle hausse du taux des Fed Funds de 75bp, la 4ème consécutive de cette ampleur. A partir du 8 novembre, les taux ont reflué, sous les influences cumulées de rumeurs d'allègement de la politique chinoise zéro-covid, de publications US confirmant la résilience de la croissance et de l'emploi et de communications moins clairement « hawkish » des banques centrales. Les anticipations concernant les futures hausses de taux reposent maintenant sur des pas moins importants. Sur la période, le rendement du T-Note 10Y a abandonné 44 bp, pour finir à 3,61%. Si la baisse apparaît de moindre ampleur en eurozone, elle est néanmoins généralisée : - 21 bp pour le Bund 10Y à 1.93%, entre 26 et 28 bp pour la France, l'Espagne et le Portugal, respectivement à 2,40%, 2,94% et 2,87%, -44 bp pour l'Italie à 3.87% et -48 bp pour la Grèce à 4.10%. Cet environnement a favorisé un mouvement général de retour vers les actifs risqués, qui s'est traduit par un fort resserrement des marges de crédit. Le marché primaire a été très actif (financières : 44Mds€ et Corporate : 27 Mds€ selon Barclays). La structure du portefeuille a évolué à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre 0 à +2, restant en moyenne inférieure à celle de l'indice (1.8).

Décembre

2022 restera une année de rupture pour les taux souverains, associant forte hausse et grande volatilité. Le principal moteur a été une inflation beaucoup plus forte que prévu, qui a atteint des sommets inégalés depuis plusieurs décennies et a conduit les banques centrales à entamer leur cycle de resserrement de manière offensive.

Dans le même temps, les investisseurs ont dû faire face à des turbulences géopolitiques, l'invasion de l'Ukraine par la Russie ayant entraîné des flambées massives des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. En décembre, la BCE et la Fed ont procédé à un nouveau relèvement de leurs taux directeurs, moins important que les précédents, 50 bps contre 75. La BCE a même surpris avec l'annonce d'un début de programme de réduction du bilan à partir de mars 2023. Le résultat final est une tension généralisée en Eurozone avec + 64 bps pour le Bund 10y terminant l'année à 2.57% (vs -0.18% fin 2021) mais avec une courbe allemande qui reste inversée.

Dans ce contexte, les spreads de crédit ont poursuivi le mouvement de resserrement, initié en novembre, mais finissant 2022 à l'écartement. Le marché primaire a connu sa traditionnelle accalmie en décembre, l'offre n'atteignant que 4,6 Mds€.

La structure du portefeuille a évolué à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre 0 à +2, restant en moyenne inférieure à celle de l'indice (1.8).

Janvier

Les marchés ont très bien démarré l'année et les taux souverains ont unanimement baissé en janvier, globalement dominés par l'idée que le resserrement des politiques monétaires des banques centrales portait ses fruits quant à la maîtrise de l'inflation, et par la constatation d'un ralentissement économique, au demeurant attendu. Jusqu'au 19 janvier, les taux 10y ont perdu 50 bps des deux côtés de l'Atlantique, touchant leur plus bas le 18 à 2,01% pour le Bund et à 3,37% pour le T-Note. Le 19 à Davos, Mme Lagarde a fermement rappelé que l'objectif était loin d'être atteint. Le Bund est donc reparti à la hausse jusqu'à la fin du mois, annulant une partie de la baisse observée jusque-là mais termine à 2,28% (-28 bp). Les autres dettes souveraines de la zone témoignaient de baisses plus marquées, de 36 à 40 bp pour la France, le Portugal, l'Espagne et de 50 bp pour l'Italie. Aux Etats Unis, la baisse s'est donc enrayée également le 19, plusieurs membres de la Fed s'étant eux aussi livrés à des déclarations allant dans le sens de la fermeté. Le T-Note 10Y termine le mois en baisse de 37 bp à 3,51%. Dans ce contexte, les marges de crédit ont continué de se resserrer, et ce, malgré un marché primaire très actif avec 108 Mds€ émis selon Barclays (70Mds€ pour les financières et 39Mds€ pour les Corporate).

La structure du portefeuille a évolué à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids de la diversification HY-NR augmente à la marge se rapprochant de son seuil maximal. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre 0 à +2, restant en moyenne inférieure à celle de l'indice (1.8).

Février

La hausse des taux souverains a été régulière tout au long du mois, annulant peu ou prou la détente de janvier. La thématique est assez simple : l'inflation décroît mais moins que prévu, l'inflation sous-jacente reste d'ailleurs très élevée. Cela alimente un discours toujours ferme de la part des banquiers centraux et repousse au moins à 2024 maintenant les perspectives de réduction de leur politique monétaire restrictive. Le redémarrage de l'économie chinoise est également inflationniste. Résultat, sur le 10 ans, +41 bps pour le T-Note à 3,92% et + 37 bps pour l'Allemagne et la France à 2,65% et 3,12% respectivement. L'inversion des courbes s'est encore accentuée, les perspectives de croissance à moyen/long terme ne pouvant qu'être affectées par la persistance de l'inflation. Les marges de crédit terminent le mois au resserrement malgré un écartement sur la seconde partie du mois. L'activité primaire s'est normalisée en février, après un mois de janvier exceptionnel en particulier, pour les financières : 23 Mds€ pour les financières et 26Mds€ pour les Corporate.

La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids de la diversification HY-NR est réduit d'un quart. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre 0 à +2, restant en moyenne inférieure à celle de l'indice (1.8).

Mars

Mars a été un mois très volatil dont le fait majeur restera la crise bancaire qui a poussé les marchés à un réflexe de « fly to quality » motivé aux Etats Unis par la déconfiture de SVB puis relayé en Europe par le rachat en catastrophe de Crédit Suisse par UBS. Les rendements des dettes souveraines ont baissé en mars, de 30 à 39 bps en eurozone, sauf pour la Grèce (-23 bps). Le Bund termine le mois à 2,29% (-36 bps). La baisse était encore plus marquée Outre-Atlantique : - 45 bp pour le T-Note 10Y à 3,47%. Les courbes se sont re-pentifiées du fait d'une baisse des taux courts encore plus importante. Les banques centrales avaient pourtant monté leurs taux directeurs comme attendu, de 25 bps pour la Fed et de 50 bps pour la BCE, tirant les conséquences d'une inflation qui ne donne que de modestes signes de reflux. Dans ce contexte d'aversion au risque et de volatilité, les marges de crédit s'écartent fortement. L'activité primaire est en baisse avec un marché primaire fermé pendant une partie du mois: 17 Mds€ pour les financières et 24Mds€ pour les Corporate.

La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids de la diversification HY-NR est réduit d'un quart. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre 0 à +1, restant en moyenne inférieure à celle de l'indice (1.8).

Avril

Le mois d'avril a été assez calme sur les marchés financiers après les turbulences du mois de mars. L'absence de développements majeurs a permis aux marchés de retrouver leur calme et a incité les investisseurs à accorder une importance croissante à la probabilité que la Fed monte leurs taux directeurs de 25 bp en mai. A cela s'ajoutent des inquiétudes croissantes concernant un relèvement du plafond à temps, de la dette américaine. Dans le même temps, les dernières données ont continué à montrer que l'inflation restait résiliente, (indice PCE +0,3 % en mars). L'inflation est restée forte en Europe également.

Malgré une détente des rendements US (- 5 bps pour le T-Note 10y à 3.42%), les rendements des dettes souveraines se tendent légèrement en eurozone, de 2 à 8 bp. Le Bund termine le mois à 2.31% (+2 bp). Dans ce contexte, les marges de crédit sont au resserrement sur le crédit IG, stables sur le crédit HY alors qu'elles s'écartent légèrement sur les financières ATI. Le marché primaire a été actif : 21 Mds€ pour les financières et 19 Mds€ pour les Corporate. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids de la diversification HY-NR est de 14% couvert pour partie par l'achat de protection sur Indice Itraxx Xover représentant 6% de l'encours. La sensibilité au risque de taux est fixée à 1.3 en début de mois, restant inférieure à celle de l'indice (1.8)

Mai

Aux Etats-Unis, la publication de données d'activité, d'emploi et d'inflation supérieures aux attentes associée à des déclarations de banquiers centraux favorables à un maintien des politiques monétaires restrictives entraîne un mouvement de tension généralisée des taux. Si la Fed a, comme attendu, relevé ses taux de 25bp début mai, les anticipations d'une première baisse de taux par la FED ont été repoussées dans le temps avec un taux Fed Funds fin d'année attendu supérieur de 50bp à ce qu'il était en début de mois. Par ailleurs, les négociations autour du relèvement du plafond de la dette ont pu engendrer un léger surcroît de volatilité au cours du mois. En Europe, les taux se détendent légèrement avec un Bund 10 ans en baisse de 3bp à 2,28%. La Grèce voit son taux d'emprunt reculer nettement en fin de mois suite aux résultats des élections législatives. Les spreads de crédit s'écartent légèrement sur les segments les moins risqués. L'effet taux positif associé au portage permet néanmoins à l'ensemble des classes d'actifs obligataires euro de délivrer des performances positives en mai. Le marché primaire crédit a été très actif, en particulier concernant les émetteurs corporate avec 45Mds€. Pour les financières, le marché primaire a rouvert sur quasi tous les segments avec 35Mds€ émis dont 5Mds€ de dettes subordonnée Tier 2.

La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids de la diversification HY-NR est de 15% couvert pour partie par l'achat de protection sur Indice Itraxx Xover représentant 6% de l'encours. La sensibilité au risque de taux augmente, passant de 1.3 en début de mois à 2.1, soit une exposition légèrement supérieure à celle de l'indice de référence.

Juin

Les banques centrales n'en ont pas fini avec leur relèvement de taux. Elles durcissent leur communication, réaffirment leur intention de juguler l'inflation entraînant une remontée de l'ensemble des courbes de taux. Le T-Note et le Bund 10 ans se tendent de 19b et 11 bp, clôturant le mois respectivement à 3.84% et 2.39%. Les maturités courtes se tendent davantage, avec comme conséquence la poursuite du mouvement d'inversion de courbe. Le différentiel 2-10 ans est désormais proche des points bas (-106 bp aux Etats-Unis et -80 bp en Allemagne). Les spreads de crédit se resserrent tous segments et secteurs confondus. Excepté les segments les moins risqués (Etat et crédit IG), la contribution positive de la composante spread associée au portage permet aux classes d'actifs obligataires euro de délivrer des performances positives. L'activité sur le marché primaire a ralenti, en ligne avec la saisonnalité historique : 31Mds€ pour les financières et 22Mds€ pour les émetteurs Corporate. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids de la diversification HY-NR est de 14% couvert pour partie par l'achat de protection sur Indice Itraxx Xover représentant 6% de l'encours. La sensibilité au risque de taux augmente de nouveau, passant de 2.1 en début de mois à 2.5, soit une exposition supérieure à celle de l'indice de référence.

Juillet

Le mois a été largement positif pour l'ensemble des classes d'actifs alors que les banques centrales sont restées à la manœuvre : la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25bps et a porté son taux de dépôt à 3.75% et la FED a procédé à une hausse de 25 bps de ses taux directeurs pour les porter à 5.25% - 5.5%. Dans ce contexte, les taux courts ont baissé et intégré petit à petit que les banques centrales étaient probablement proches de la fin du cycle de hausse des taux, alors que les taux longs ont rebondi entraînant une repentification de la courbe des taux. Le T-Note et le Bund 10 ans se tendent respectivement de 12bps et 10 bps, pour clôturer en fin de mois à 3.95% et 2.49%. Les spreads de crédit se resserrent tous segments et secteurs confondus. Malgré un effet taux négatif, la contribution positive de la composante spread associée au portage permet aux classes d'actifs obligataires euro de délivrer des performances nettement positives. L'activité du marché primaire a continué à ralentir : 8.5Mds€ pour les financières et 11.5Mds€ pour les émetteurs Corporate. Le manque d'offre a soutenu le resserrement des spreads. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids de la diversification HY-NR est de 15% couvert pour partie par l'achat de protection sur Indice Itraxx Xover représentant 7% de l'encours. La sensibilité au risque de taux augmente légèrement, passant de 2.5 en début de mois à 2.7, soit une exposition supérieure à celle de l'indice de référence.

Août

Le mois a été difficile pour les marchés financiers. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment la perspective de voir les taux d'intérêt rester élevés plus longtemps. Par ailleurs, les données économiques ont continué à s'assouplir, en particulier en Europe et en Chine. Dans ce contexte, les taux courts ont légèrement baissé alors que les taux longs sont restés stables entraînant une repentification de la courbe. Les taux américain et allemand terminent le mois à 4.11% et 2.59%. Les pentes de taux 2 ans à 10 ans américain et allemand se tendent respectivement de 3bps et 16bps. Les spreads de crédit s'écartent sur le mois tous segments et secteurs confondus. Excepté les hybrides Corporate et les financières ATI, les classes d'actifs obligataires euro affichent des performances légèrement positives en août. Après une pause de quasiment un mois, le marché primaire a été très actif sur la seconde partie du mois: 12Mds€ pour les financières et 21Mds€ pour les émetteurs Corporate. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids de la diversification HY-NR est de 15% couvert pour partie par l'achat de protection sur Indice Itraxx Xover représentant 7% de l'encours. La sensibilité au risque de taux augmente légèrement de nouveau, passant de 2.7 en début de mois à 2.9, soit une exposition supérieure à celle de l'indice de référence.

Septembre

Les marchés ont enregistré des performances médiocres dans un mois marqué par une forte volatilité, une tension sur les taux, un sentiment croissant que les banques centrales sont susceptibles de maintenir les taux d'intérêt à un niveau plus élevé pendant plus longtemps et parallèlement une hausse des prix du pétrole d'environ 7% sur le mois. La Fed et la BCE sont à nouveau restées vigilantes. Les signaux positifs quant à la vigueur de l'activité et la résilience de l'économie américaine auront permis à la Fed de ne pas modifier ses taux directeurs (fourchette 5.25%-5.50%) mais de faire évoluer leur trajectoire sur les trois années à venir laissant entrevoir encore une hausse en 2023. La BCE a relevé ses taux de 25bps, portant le taux de refinancement à 4.50% et le taux des dépôts à 4%. Dans ce contexte, les taux se sont tendus dans un mouvement de pentification des courbes : les taux 10 ans américain et allemand se tendent de 46 bps et 37 bps respectivement pour terminer à 4.57% et 2.84%. Les pentes de taux 2 ans à 10 ans américain et allemand se tendent respectivement de 28bps et 15bps. Le mouvement de remontée des taux réels aura pesé sur les spreads périphériques, avec notamment un écartement de 22 bps pour la dette italienne 10 ans. Les spreads de crédit se resserrent sur le mois tous segments et secteurs confondus. Excepté les hybrides Corporate et le crédit HY, les classes d'actifs obligataires euro affichent des performances négatives sur le mois, principalement à cause de l'effet taux. Le marché primaire est resté actif malgré un début de mois relativement timide : 34Mds€ pour les émetteurs financiers et 28 Mds€ pour les émetteurs Corporate. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids de la diversification HY-NR est de 11% couvert en partie par l'achat de protection sur Indice Itraxx Xover représentant 7% de l'encours. La sensibilité au risque de taux est augmentée progressivement, passant de 2.9 en début de mois à 3,7 soit une exposition nettement supérieure à celle de l'indice de référence.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	62 421 887,11	77 233 104,83
LAZARD EURO MONEY MARKET	71 861 976,06	61 644 678,28
SWEDBANK AB 1.5% 18-09-28 EMTN	2 911 212,33	3 000 000,00
BECT DI 0.632 06-23		4 000 000,00
ING GROEP NV 1.0% 20-09-23		3 300 000,00
BALL 4.375% 15-12-23	1 542 037,70	1 529 265,00
INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	1 040 369,18	2 000 000,00
ARCELLOR MITTAL 1.0% 19-05-23		3 014 116,02
SWEDBANK AB 1.0% 22-11-22 EMTN		3 012 365,75
ESSILORLUXOTTICA 0.0% 27-05-23		3 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 179 735 000,00**

- o Change à terme :
- o Future : 159 735 000,00
- o Options :
- o Swap : 20 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	Néant

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	Néant
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	Néant

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	Néant
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	Néant

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

SWING PRICING

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans l'OPC, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de l'OPC, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de l'OPC des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans l'OPC. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts ou actions de l'OPC dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts ou actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts ou actions de l'OPC.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein de l'OPC, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser un pourcentage de la VL (voir prospectus). Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2022 en €	Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €
205	20 102 615	29 964 115

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
Total	64	34 318 120

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV LAZARD EURO SHORT DURATION SRI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

SICAV LAZARD EURO SHORT DURATION SRI

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale de la SICAV LAZARD EURO SHORT DURATION SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) LAZARD EURO SHORT DURATION SRI relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

23 novembre 2023

Gilles DUNAND-ROUX



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV LAZARD EURO SHORT DURATION SRI

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 29 septembre 2023

SICAV LAZARD EURO SHORT DURATION SRI

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 29 septembre 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

23 novembre 2023

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	309 431 929,69	306 469 285,23
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	281 225 426,22	275 897 296,05
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	281 225 426,22	275 897 296,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	26 780 303,47	30 561 639,18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 780 303,47	30 561 639,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 426 200,00	10 350,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 426 200,00	10 350,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	3 579 399,38	549 563,09
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 579 399,38	549 563,09
COMPTES FINANCIERS	2 692 810,51	8 405 488,38
Liquidités	2 692 810,51	8 405 488,38
TOTAL DE L'ACTIF	315 704 139,58	315 424 336,70

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	308 278 545,67	302 748 966,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	866 341,63	
Report à nouveau (a)	36,79	8,49
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 122 460,05	9 193 398,90
Résultat de l'exercice (a,b)	4 044 544,43	801 180,84
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	311 067 008,47	312 743 555,20
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 050 552,00	10 350,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 050 552,00	10 350,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 426 200,00	10 350,00
Autres opérations	624 352,00	
DETTES	2 586 579,11	2 670 431,50
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 586 579,11	2 670 431,50
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	315 704 139,58	315 424 336,70

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 1222		17 363 750,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S40	20 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 1223	159 735 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	67 213,21	3 920,43
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 337 684,47	4 002 756,30
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	20 372,38	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	5 425 270,06	4 006 676,73
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		932,53
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	102,75	49 519,89
Autres charges financières		
TOTAL (2)	102,75	50 452,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 425 167,31	3 956 224,31
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 169 416,45	3 237 025,80
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	4 255 750,86	719 198,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-211 206,43	81 982,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 044 544,43	801 180,84

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS} \\ & \quad \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \quad \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente} \\ & \quad \quad 365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)} \end{aligned}$$

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion	IC	0,400%	
		ID	0,400%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Instruments de taux	Néant
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450€ par lot/contrat
Commission de sur-performance	Actif net	IC, ID	20% de la performance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence	

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/10/2021. l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/09/2022.

La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans la SICAV, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de la SICAV, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de la SICAV des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans la SICAV. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions de la SICAV dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de la SICAV, la VL doit être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie d'actions de la SICAV. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à la SICAV. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein de la SICAV, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2,5% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de la SICAV peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	312 743 555,20	206 656 555,14
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	117 374 506,15	230 311 406,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-129 100 337,13	-115 287 606,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	494 438,71	441 167,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 836 584,03	-2 125 129,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5 976 470,30	20 221 559,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 810 613,56	-9 736 940,00
Frais de transactions	-42 622,32	-94 443,35
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 182 920,74	-18 690 313,88
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-6 712 692,88	-16 895 613,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	16 895 613,62	-1 794 700,26
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 060 902,00	410 915,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 050 552,00	10 350,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 350,00	400 565,94
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-109 574,45	-82 814,59
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 255 750,86	719 198,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	311 067 008,47	312 743 555,20

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	281 225 426,22	90,41
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	281 225 426,22	90,41
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	20 000 000,00	6,43
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	20 000 000,00	6,43
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	159 735 000,00	51,35
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	159 735 000,00	51,35

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	281 225 426,22	90,41						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 692 810,51	0,87
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	159 735 000,00	51,35						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	17 480 514,23	5,62	65 815 550,88	21,16	115 351 195,92	37,08	42 891 886,65	13,79	39 686 278,54	12,76
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 692 810,51	0,87								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations							159 735 000,00	51,35		

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	9 565,38
	Dépôts de garantie en espèces	2 259 834,00
	Collatéraux	1 310 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		3 579 399,38
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 197 900,00
	Rachats à payer	836 071,59
	Frais de gestion fixe	72 512,67
	Frais de gestion variable	480 094,85
TOTAL DES DETTES		2 586 579,11
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		992 820,27

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC		
Actions souscrites durant l'exercice	19 255,735	86 177 269,62
Actions rachetées durant l'exercice	-27 445,800	-122 569 768,41
Solde net des souscriptions/rachats	-8 190,065	-36 392 498,79
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	61 909,970	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID		
Actions souscrites durant l'exercice	13 861,085	31 197 236,53
Actions rachetées durant l'exercice	-2 876,585	-6 530 568,72
Solde net des souscriptions/rachats	10 984,500	24 666 667,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 279,313	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	633 257,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Frais de gestion variables provisionnés	274 654,54
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	200 602,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	56 063,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	4 837,51
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			26 780 303,47
	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET	20 825 234,88
	FR0013507027	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD PART EVC EUR	2 768 575,00
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD PART PVC EUR	3 091 508,00
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	94 985,59
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			26 780 303,47

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	36,79	8,49
Résultat	4 044 544,43	801 180,84
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	4 044 581,22	801 189,33

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 658 198,35	773 146,69
Total	3 658 198,35	773 146,69

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID		
Affectation		
Distribution	386 295,22	28 042,61
Report à nouveau de l'exercice	87,65	0,03
Capitalisation		
Total	386 382,87	28 042,64
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	13 279,313	2 294,813
Distribution unitaire	29,09	12,22
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	866 341,63	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 122 460,05	9 193 398,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 256 118,42	9 193 398,90

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 915 887,03	9 043 685,45
Total	-1 915 887,03	9 043 685,45

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	659 768,61	149 713,45
Capitalisation		
Total	659 768,61	149 713,45

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	137 561 583,94	159 698 241,75	206 656 555,14	312 743 555,20	311 067 008,47
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC en EUR					
Actif net	133 506 412,23	154 520 579,56	201 572 000,41	307 649 639,21	280 779 929,10
Nombre de titres	30 126,061	34 795,291	44 624,619	70 100,035	61 909,970
Valeur liquidative unitaire	4 431,59	4 440,84	4 517,05	4 388,72	4 535,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-41,40	-22,54	-55,09	129,01	-30,94
Capitalisation unitaire sur résultat	70,06	66,54	62,65	11,02	59,08
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID en EUR					
Actif net	4 055 171,71	5 177 662,19	5 084 554,73	5 093 915,99	30 287 079,37
Nombre de titres	1 734,811	2 245,349	2 197,305	2 294,813	13 279,313
Valeur liquidative unitaire	2 337,52	2 305,94	2 313,99	2 219,75	2 280,77
+/- values nettes unitaire non distribuées				65,23	49,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-21,88	-11,63	-28,36		
Distribution unitaire sur résultat	37,07	35,10	35,90	12,22	29,09
Crédit d'impôt unitaire					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 0.75% 24-03-26	EUR	1 000 000	946 404,92	0,31
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	1 000 000	992 190,89	0,32
CMZB FRANCFORT 4.625% 21-03-28	EUR	2 000 000	2 019 085,52	0,65
CONTINENTAL 4.0% 01-03-27 EMTN	EUR	3 000 000	3 000 124,67	0,97
DEUTSCHE BK 0.75% 17-02-27	EUR	3 000 000	2 721 239,79	0,87
DEUTSCHE BK 1.375% 03-09-26	EUR	1 500 000	1 400 163,07	0,45
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	3 600 000	3 638 397,95	1,17
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	500 000	492 660,75	0,16
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 5.0% 05-02-27	EUR	1 000 000	1 059 414,73	0,34
EEW ENERGY FROM WASTE 0.361% 30-06-26	EUR	1 000 000	884 642,02	0,28
E ON AG 0.875% 22-05-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 967 497,10	0,63
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 0.25% 29-11-23	EUR	2 000 000	1 992 309,18	0,64
HEIDELBERGCEMENT AG 1.5% 07-02-25	EUR	2 500 000	2 432 364,55	0,78
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17-02-25	EUR	2 000 000	1 913 368,22	0,62
MERCK KGAA 1.625% 25-06-79	EUR	2 000 000	1 945 822,88	0,62
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	1 500 000	1 497 119,75	0,48
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 009 513,33	0,33
TOTAL ALLEMAGNE			29 912 319,32	9,62
AUTRICHE				
OMV AG 2.875% PERP	EUR	2 000 000	1 979 903,01	0,64
TOTAL AUTRICHE			1 979 903,01	0,64
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 13-10-26	EUR	1 000 000	937 101,03	0,30
SOLVAY 4.25% PERP	EUR	1 500 000	1 534 460,41	0,49
TOTAL BELGIQUE			2 471 561,44	0,79
DANEMARK				
DANSKE BK 1.0% 15-05-31 EMTN	EUR	2 000 000	1 804 144,92	0,58
DANSKE BK 1.625% 15-03-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 496 675,37	0,48
JYSKE BANK DNK 0.375% 15-10-25	EUR	2 000 000	1 923 673,42	0,62
TOTAL DANEMARK			5 224 493,71	1,68
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	1 000 000	975 457,21	0,31
BANCO SANTANDER SA 0.25% 19-06-24	EUR	3 000 000	2 921 277,13	0,94
BANKIA 1.0% 25-06-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 449 818,10	0,78
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	2 000 000	1 896 816,58	0,61
BBVA 1.125% 28-02-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 989 676,71	0,64
IBERCAJA 3.75% 15-06-25	EUR	2 000 000	2 001 300,98	0,65
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	2 700 000	2 716 270,08	0,87
NT CONS FIN 0.375% 17-01-25	EUR	1 500 000	1 435 426,44	0,46
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 460 915,51	0,79
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05-02-24	EUR	1 800 000	1 794 760,27	0,58
UNICAJA BAN 1.0% 01-12-26	EUR	2 000 000	1 842 927,12	0,60
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	1 500 000	1 431 113,32	0,46
TOTAL ESPAGNE			23 915 759,45	7,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ETATS-UNIS				
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	1 000 000	966 673,36	0,31
KELLOGG 1.0% 17-05-24	EUR	1 000 000	985 372,81	0,32
TOTAL ETATS-UNIS			1 952 046,17	0,63
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	3 000 000	2 909 994,66	0,94
AEROPORTS DE PARIS 3.125% 06/24	EUR	2 500 000	2 508 646,52	0,80
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	2 600 000	2 734 162,42	0,88
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	1 700 000	1 732 913,86	0,56
ARKEMA 2.75% PERP EMTN	EUR	2 000 000	1 944 944,37	0,62
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25	EUR	1 400 000	1 320 630,33	0,42
BNP I 1/8 10/10/23	EUR	2 500 000	2 526 248,12	0,81
BNP PARIBAS 2.75% 27/01/26	EUR	3 000 000	2 954 220,82	0,95
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	2 500 000	2 294 131,68	0,74
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 986 539,86	0,96
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 0.625% 15-03-24	EUR	2 500 000	2 471 236,13	0,79
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	3 000 000	2 961 575,14	0,95
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31-05-24	EUR	4 000 000	3 942 356,50	1,26
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	1 500 000	1 502 052,43	0,48
EDF 4.0% PERP	EUR	2 300 000	2 335 857,95	0,75
ENGIE 1.375% 27-03-25	EUR	1 500 000	1 453 369,47	0,47
ENGIE 3.25% PERP	EUR	2 000 000	1 985 893,84	0,64
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	2 000 000	2 111 480,00	0,67
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	3 000 000	2 740 639,43	0,89
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	2 000 000	1 836 166,12	0,59
L OREAL S A 0.375% 29-03-24	EUR	2 000 000	1 970 292,46	0,63
LVMH MOET HENNESSY 0.0% 11-02-24	EUR	3 000 000	2 958 450,00	0,95
ORANGE 2.375% PERP	EUR	3 000 000	2 892 993,93	0,93
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	1 400 000	1 447 777,75	0,47
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 518 067,42	0,81
PERNOD RICARD 0.0% 24-10-23	EUR	2 500 000	2 494 262,50	0,81
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	3 000 000	2 996 142,79	0,96
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	2 000 000	2 036 718,49	0,66
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	1 000 000	936 891,56	0,30
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	1 950 000	2 005 511,02	0,65
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 405 321,02	0,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 12-06-28	EUR	3 000 000	2 968 842,46	0,96
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	3 000 000	2 877 764,84	0,93
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	2 000 000	1 973 805,90	0,64
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 487 812,71	1,45
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	2 000 000	1 911 698,36	0,61
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	4 000 000	3 953 848,74	1,27
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.314% 04-10-23	EUR	2 300 000	2 306 420,21	0,74
VIVENDI 0.625% 11-06-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 415 620,08	0,45
TOTAL FRANCE			92 811 301,89	29,84

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRECE				
ALPHA BANK AE 7.5% 16-06-27	EUR	1 100 000	1 168 921,67	0,38
NATL BANK OF GREECE 7.25% 22-11-27	EUR	1 400 000	1 555 761,89	0,50
NATL BANK OF GREECE 8.25% 18-07-29	EUR	1 000 000	1 031 671,56	0,33
PIRAEUS BANK 8.25% 28-01-27	EUR	1 500 000	1 650 382,19	0,53
TOTAL GRECE			5 406 737,31	1,74
HONGRIE				
RAIFFEISEN BANK RT BUDAPEST 8.75% 22-11-25	EUR	1 100 000	1 212 468,07	0,39
TOTAL HONGRIE			1 212 468,07	0,39
IRLANDE				
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 0.1% 19-11-24	EUR	2 500 000	2 395 628,08	0,77
AIB GROUP 1.25% 28-05-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 956 624,75	0,95
BK IRELAND 2.375% 14-10-29	EUR	1 000 000	987 869,25	0,32
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	EUR	1 650 000	1 585 126,19	0,51
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 385 710,25	0,45
RYANAIR 2.875% 15-09-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 469 990,90	0,47
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	3 000 000	2 934 402,50	0,94
TOTAL IRLANDE			13 715 351,92	4,41
ITALIE				
AUTO PER 1.875% 04-11-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 938 762,33	0,62
BANCA IFIS 6.125% 19-01-27	EUR	2 800 000	2 902 358,79	0,93
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 4.625% 22-01-25	EUR	3 000 000	3 095 549,79	1,00
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	1 050 000	1 011 886,22	0,32
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	2 700 000	2 777 028,04	0,89
ENI 2.625% PERP	EUR	1 000 000	949 094,38	0,31
FERROVIE STATO 400 1320 2207A 1.5% 27-06-25	EUR	2 000 000	1 920 402,79	0,62
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 937 184,02	0,94
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 991 287,49	0,64
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.6% 25-01-24	EUR	1 500 000	1 514 336,40	0,49
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	1 000 000	978 791,03	0,31
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 2.3% 23-11-30	EUR	600 000	562 473,78	0,18
SNAM 1.25% 28-08-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 375 148,77	0,76
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 418 727,05	0,46
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 140 321,21	0,37
TOTAL ITALIE			27 513 352,09	8,84
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	2 450 000	2 485 310,32	0,80
HOLCIM FINANCE REGS 2.375% 09-04-25	EUR	2 000 000	1 968 801,31	0,63
TOTAL LUXEMBOURG			4 454 111,63	1,43
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 063 881,11	0,34
ABN AMRO BK 1.25% 28-05-25	EUR	2 000 000	1 915 713,17	0,61
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	1 000 000	1 017 047,81	0,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 17-06-24	EUR	2 500 000	2 428 925,00	0,78
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 3.875% 05-01-26	EUR	600 000	617 106,33	0,20
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	2 500 000	2 491 366,44	0,80
KPN 0.625% 09-04-25	EUR	3 000 000	2 863 087,62	0,92
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	1 500 000	1 463 653,52	0,47
MERCEDES BENZ INTL FINANCE BV 0.25% 06-11-23	EUR	2 500 000	2 496 955,31	0,80
RABOBK 0.625% 27-02-24 EMTN	EUR	3 500 000	3 465 395,07	1,12
REPSOL INTL FINANCE BV 0.125% 05-10-24	EUR	3 000 000	2 886 084,45	0,93
SCHLUMBERGER FINANCE BV 0.0% 15-10-24	EUR	1 000 000	959 170,00	0,30
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP	EUR	2 000 000	2 011 581,42	0,65
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	1 400 000	1 370 270,54	0,44
TOTAL PAYS-BAS			27 050 237,79	8,69
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 200 946,43	0,38
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	2 000 000	2 227 563,42	0,72
CAIXA GEN 1.25% 25-11-24 EMTN	EUR	1 000 000	975 799,93	0,32
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.496% 30-04-79	EUR	2 000 000	2 029 656,56	0,65
TOTAL PORTUGAL			6 433 966,34	2,07
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	1 000 000	1 026 393,20	0,33
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			1 026 393,20	0,33
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 939 370,21	0,94
BP CAP MK 1.876% 07-04-24	EUR	3 000 000	2 992 814,92	0,97
CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 929 154,34	0,94
CASA LONDON 1.375% 13-03-25	EUR	2 500 000	2 421 847,34	0,77
EASYJET 0.875% 11-06-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 845 096,23	0,91
HSBC 0.875% 06-09-24	EUR	2 500 000	2 428 988,73	0,78
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	2 000 000	1 892 848,69	0,61
VIRGIN MONEY UK 2.875% 24-06-25	EUR	2 500 000	2 466 596,86	0,80
VODAFONE GROUP 1.125% 20-11-25	EUR	3 000 000	2 861 476,64	0,92
TOTAL ROYAUME-UNI			23 778 193,96	7,64
SLOVENIE				
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 7.375% 29-06-26	EUR	1 300 000	1 353 734,54	0,44
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 7.125% 27-06-27	EUR	700 000	735 544,51	0,23
TOTAL SLOVENIE			2 089 279,05	0,67
SUEDE				
CASTSS 2 1/8 11/20/23	EUR	2 000 000	2 025 920,96	0,65
SECURITAS AB 1.125% 20-02-24	EUR	1 300 000	1 291 822,91	0,42
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 1.375% 31-10-28	EUR	3 000 000	3 031 725,62	0,98
VOLVO TREASURY AB 0.0% 09-05-24	EUR	2 000 000	1 950 900,00	0,62
TOTAL SUEDE			8 300 369,49	2,67
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	2 000 000	1 977 580,38	0,64
TOTAL SUISSE			1 977 580,38	0,64

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			281 225 426,22	90,41
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			281 225 426,22	90,41
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EURO MONEY MARKET	EUR	20,007	20 825 234,88	6,70
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD PART EVC EUR	EUR	2 500	2 768 575,00	0,89
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD PART PVC EUR	EUR	2 800	3 091 508,00	0,99
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	47	94 985,59	0,03
TOTAL FRANCE			26 780 303,47	8,61
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			26 780 303,47	8,61
TOTAL Organismes de placement collectif			26 780 303,47	8,61
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	1 380	-1 426 200,00	-0,46
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-1 426 200,00	-0,46
TOTAL Engagements à terme fermes			-1 426 200,00	-0,46
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-20 000 000	-624 352,00	-0,20
TOTAL Credit Default Swap			-624 352,00	-0,20
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-624 352,00	-0,20
TOTAL Instrument financier à terme			-2 050 552,00	-0,66
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 426 200	1 426 200,00	0,46
TOTAL Appel de marge			1 426 200,00	0,46
Créances			3 579 399,38	1,15
Dettes			-2 586 579,11	-0,84
Comptes financiers			2 692 810,51	0,87
Actif net			311 067 008,47	100,00

Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID	EUR	13 279,313	2 280,77
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	EUR	61 909,970	4 535,29

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	386 295,22	EUR	29,09	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	386 295,22	EUR	29,09	EUR

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD EURO SHORT DURATION SRI

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
444 710 784 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 DECEMBRE 2023

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

4 044 581,22 € Somme distribuable afférente au résultat
-1 256 118,42 € Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Pour la somme distribuable afférente au résultat :

Action IC :	3 658 198,35 €	Capitalisation,
Action ID :	386 295,22 €	Distribution et
	87,65 €	Report

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ID » au jour du détachement recevra un dividende unitaire net de **29,09 €** qui sera détaché le **18 décembre 2023** et mis en paiement le **20 décembre 2023**.

2) Pour la somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes :

Actions IC :	-1 915 887,03 €	Capitalisation
Actions ID :	659 768,61 €	Report

Rappel : Dividendes mis en paiement au titre des cinq derniers exercices

Exercice	Montant unitaire/action « ID » (ex action « D »)
2021-2022	12,22 €
2020-2021	35,90 €
2019-2020	35,10 €
2018-2019	37,07 €
2017-2018	32,35 €

* * *

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD EURO SHORT DURATION SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500VAX8WSKWPHQ568

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**

☒ ☐ ☒ **Non**

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 50,57% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

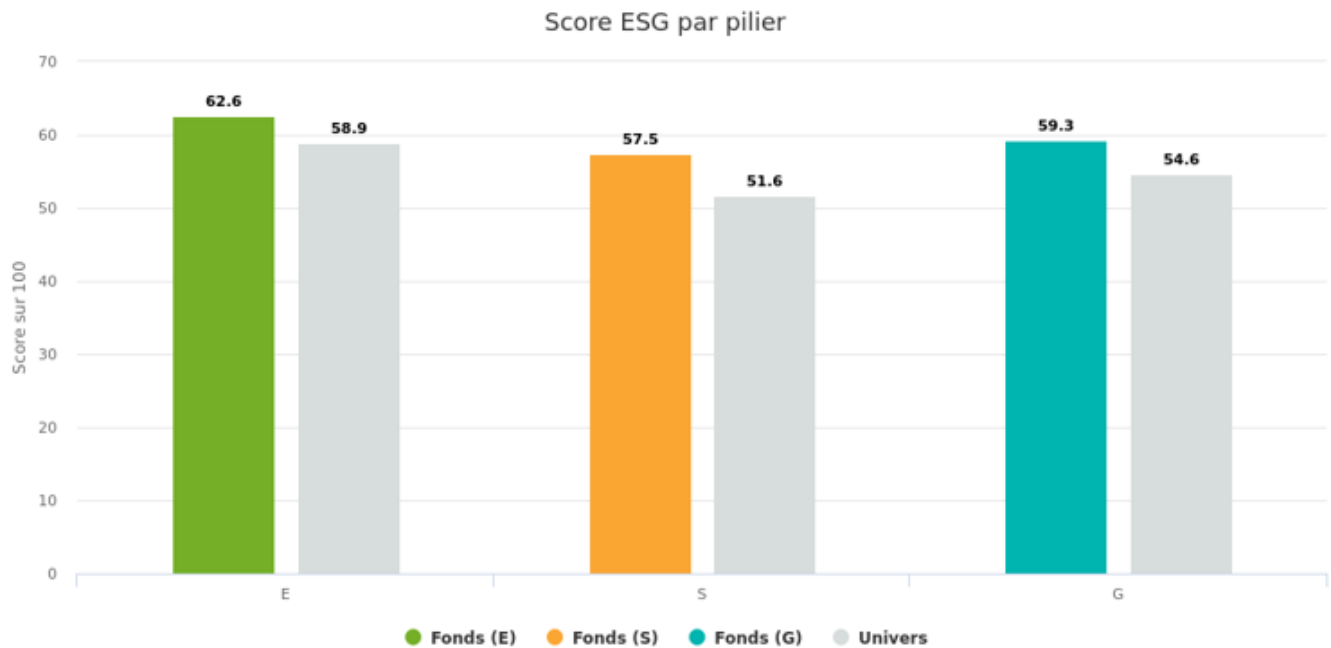
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions

Evolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
10% ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield

Constrained Index
Code Bloomberg : HEAE Index ;
90% ICE BofAML 1-3 Year Euro Corporate Index Total Return EUR
Code Bloomberg : ER01 Index



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres

indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M euros	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	38,09%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	9,37%
Augmentation température implicite en 2100	≤2°C	23,84%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	9,32%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	10,95%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	1,36%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	12,73%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	5,35%

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. OBJECTIF MONETAIRE EURO-B	OPC	5,30%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

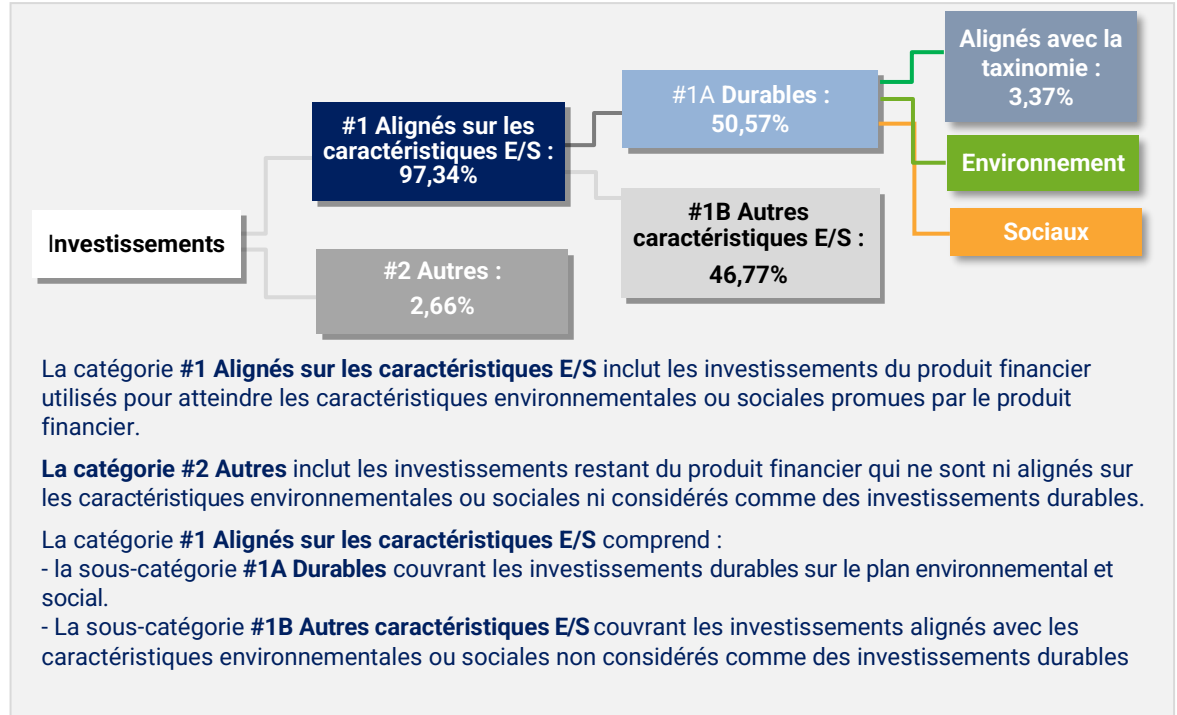
01/10/2022 au
30/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
2. SOCIETE GENERALE 1.25% 19-15/02/2024	Activités financières et d'assurance	1,38%	France
3. LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	1,31%	France
4. TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	Industrie manufacturière	1,21%	France
5. DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	Transports et entreposage	1,12%	Allemagne
6. RABOBK 0.625% 27-02-24 EMTN	Activités financières et d'assurance	1,07%	Pays-Bas
7. CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31-05-24	Activités financières et d'assurance	1,03%	France
8. BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 4.625% 22-01-25	Activités financières et d'assurance	0,95%	Italie
9. LAZARD EURO SHORD HIGH YIELD	OPC	0,95%	France
10. BP CAP MK 1.876% 07- 04-24	Secteur inconnu	0,93%	Royaume-Uni
11. SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 1.375% 31-10-28	Activités financières et d'assurance	0,92%	Suède
12. BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	Activités financières et d'assurance	0,92%	France
13. COVIVIO SA 1.625% 17- 10-24	Activités immobilières	0,91%	France
14. LVMH MOET HENNESSY 0.0% 11-02-24	Industrie manufacturière	0,91%	France
15. INTESA SANPAOLO 1% 19-04/07/2024	Activités financières et d'assurance	0,91%	Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

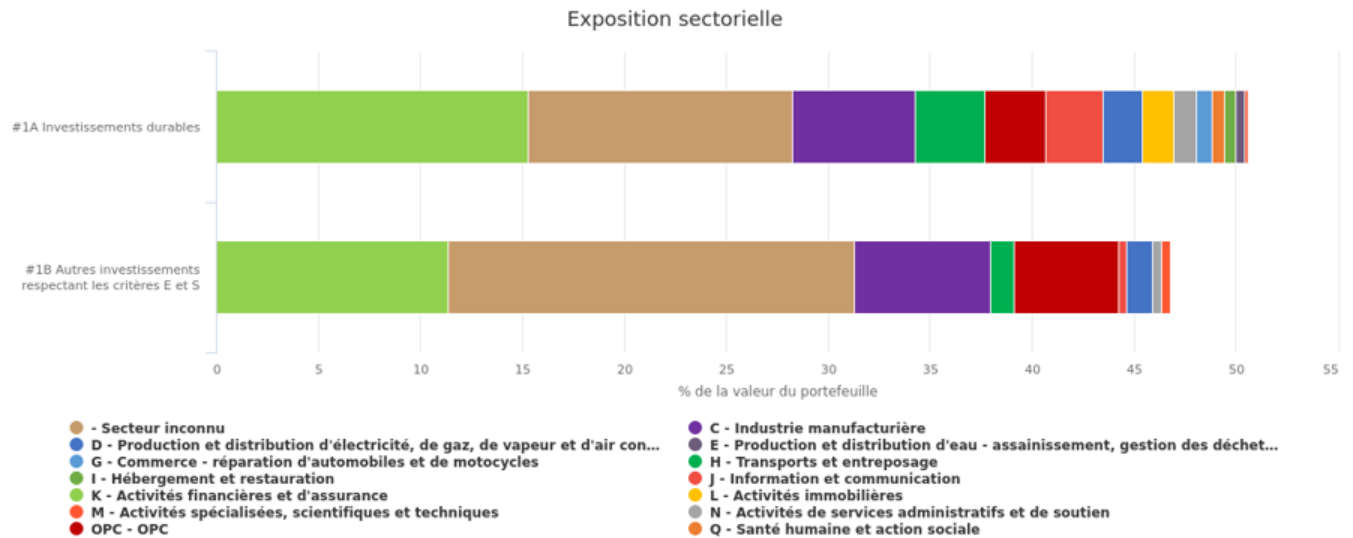


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	50,57%
Dont investissements durables E	47,42%
Dont investissements durables S	30,92%

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 10,19% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

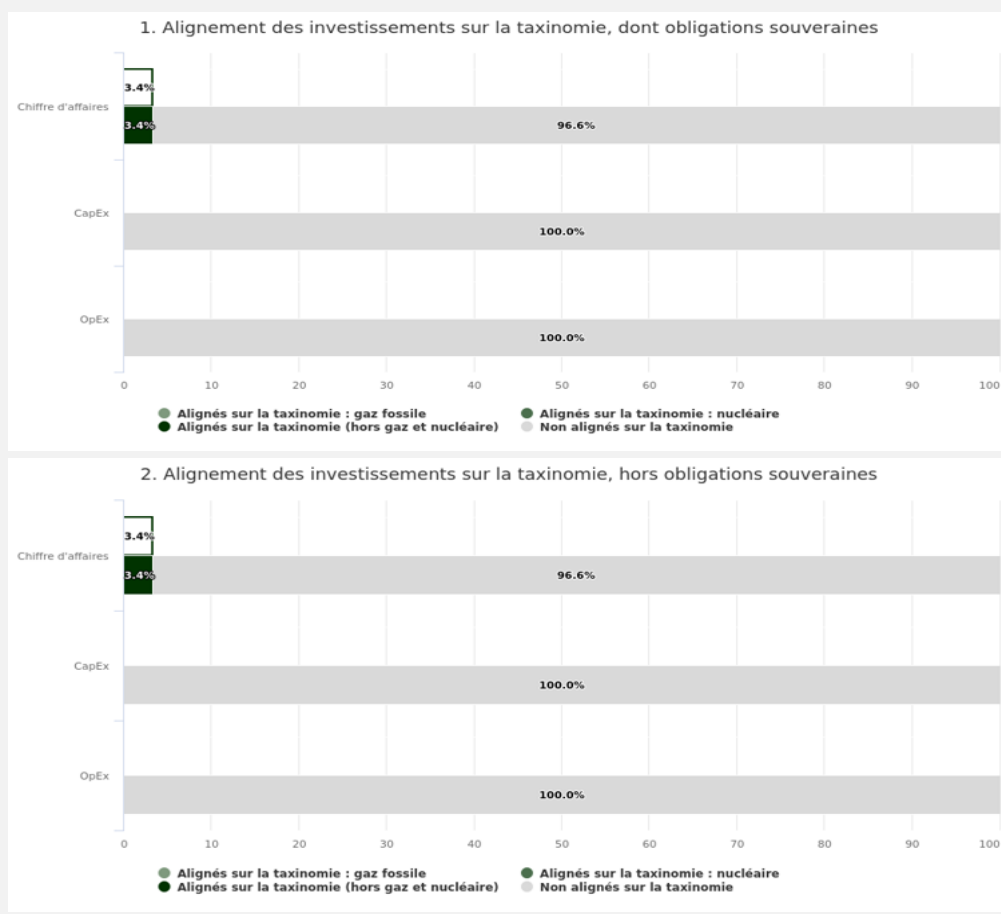
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence**

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 45,28%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 30,92%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 2,66%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est supérieur à 90%.

Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 97,34%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions, après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.